



Chaz nos

le bulletin municipal de La Croisille-sur-Briance

N°8 | JUIN.
2015

Sommaire

- P2 L'Edito du Maire.
- P3 Dossier Le budget 2015.
- P4 Une Etoile Luit...Pas d'erreur c'est Louis.
- P6 Restauration de l'Eglise, fin de la 1^{ère} Partie.
- P7 Les Derniers Travaux de la Commune.
- P8 Ca s'est passé à La Croisille.
- P10 Tarifs Municipaux & Etat Civil.
- P11 Jean Chassagne une personnalité de La Croisille
- P12 Voyage scolaire en Périgord.
- P13 Voyage scolaire en Finlande.
- P14 Le Spanc : Questions à Enora Dupond.
- P16 Renseignements Utiles.



édito



Cette première année de notre deuxième mandat a été une année de transition, elle a permis à votre conseil municipal d'analyser le nouveau contexte et de refixer ses priorités, mais celle-ci a été aussi une année d'actions comme vous pourrez le constater dans ce bulletin municipal.

Les évolutions territoriales, en cours, sont importantes : nouvelle grande région avec des pouvoirs élargis, modification des prérogatives du département, évolution à venir des rôles de notre communauté de communes, création d'un pôle d'équilibre territorial et rural sur monts et barrages.

Nous sommes très présents sur ces évolutions structurelles ; Votre Conseil y veille et c'est pour moi une priorité indéniable.

Il nous faut aussi être encore plus vigilants sur nos priorités budgétaires dans un contexte où les finances locales baissent d'une manière drastique, du fait notamment de la baisse significative des dotations de l'Etat (-7% par an) et les subventions vont s'amenuiser, cette diminution de nos ressources a été prise en compte dans la conduite de la commune. Et nous sommes donc de plus en plus attentifs dans la gestion de nos deniers.

En premier lieu, limiter sérieusement nos coûts de fonctionnement pour ne pas affecter nos capacités d'investissement. La commande publique représente 70% de l'investissement total en France. La diminuer équivaut à ne pas soutenir les entreprises et donc l'emploi ; c'est la raison pour laquelle nous ferons le maximum pour maintenir les projets d'investissement que nous vous avons présentés lors de notre campagne municipale.

L'équipe municipale travaille en 2015 sur les projets qui concernent l'aménagement de notre cadre de vie, la sécurité routière, l'école, la voirie et le renforcement électrique, le plan d'eau de Noilhas, la vie associative. et le bien être au quotidien !

Concernant l'éclairage public, dans une démarche globale d'optimisation énergétique pour réaliser des économies d'électricités, réduire la production de CO2 et la pollution lumineuse, celui-ci ne sera dorénavant remis en route qu'à 7 heures du matin.

Comment également ne pas dire notre satisfaction d'avoir eu des repreneurs pour notre boulangerie du niveau de Mr et Me Holvoet, qui font l'unanimité pour la qualité de leur travail, leur simplicité et leur gentillesse.

Pour le reste c'est avec plaisir et détermination, que nous continuerons à œuvrer cette année, pour le développement de La Croisille afin que chacun de vous trouve sa part de bien vivre au village.

**Très chaleureusement à vous toutes et tous,
Jean-Gérard Didierre**



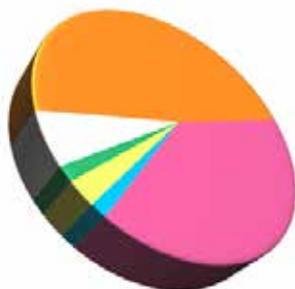
Journal municipal d'Informations édité par la Mairie
de La Croisille-sur-Briance
Directeur de Publication : Jean-Gérard Didierre
Correspondance : Mairie, 87130 La Croisille-sur-Briance
Crédit Photo : Mairie de La Croisille-sur-Briance,
correspondants.
Maquettage : Pointcarré
Impression : GDS impression - Limoges

dossier Budget 2015

Un dossier préparé par Liliane Laudouéineix

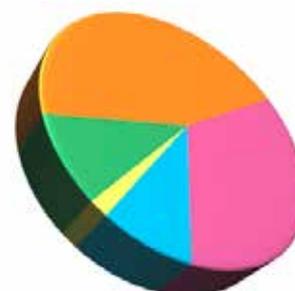
Dépenses de fonctionnement

| | |
|---|------------------|
| Charges de personnel | 271 740 € |
| Salaires, personnels non titulaires, médecine du travail, cotisations Assedic... | |
| Charges à caractère général | 225 353 € |
| Combustible, électricité, alimentation, entretien voies et réseaux, carburants... | |
| Charges de gestion courante | 83 812 € |
| Dont Service Incendie, subventions associations, indemnités élus, titres annulés... | |
| Intérêts d'emprunt | 14 508 € |
| Divers intérêts moratoires et dotation aux amortissements | 8 927 € |
| Virement section investissement | 32 650 € |
| Total | 636 392 € |



Recettes de fonctionnement

| | |
|---|------------------|
| Dotation de l'Etat | 283 903 € |
| Impôts et taxes | 229 383 € |
| Impôts directs, droits de place (Foire) et droits de mutations... | |
| Produits des services du Domaine | 54 920 € |
| Cantine, entretien Surdoux, occupation du Domaine Public... | |
| Revenus des immeubles communaux | 10 500 € |
| Résultats Reportés | 57 685 € |
| Total | 636 392 € |



Dépenses d'investissement

| | |
|--|------------------|
| Immobilisations en cours | 154 016 € |
| plus RAR | 15 626 € |
| Emprunts et dettes assimilés | 29 665 € |
| Total | 199 307 € |



Recettes d'investissement

| | |
|--|------------------|
| Subventions et emprunts | 130 346 € |
| Equipements (dont RAR) | 9 600 € |
| FCTVA et Réserves | 10 052 € |
| Amortissement travaux antérieurs | 8927 € |
| Caserne Saint Germain, abords Mairie. | |
| Excédent reporté | 16 526 € |
| Virement section fonctionnement | 32 650 € |
| Total | 199 307 € |



assainissement

Fonctionnement

| | |
|------------------------------------|-----------------|
| Dépenses | |
| Gestion des services..... | 8 497 € |
| Charges Financières..... | 7 345 € |
| Amortissement des subventions..... | 16 260 € |
| Total..... | 32 153 € |

| | |
|--|-----------------|
| Recettes | |
| Raccordement, branchement et redevances..... | 23 055 € |
| Amortissement des subventions..... | 6 979 € |
| Excédent sur exercice antérieur..... | 2 094 € |
| Total..... | 32 153 € |

Investissement

| | |
|--|-----------------|
| Dépenses | |
| RAR..... | 14 968 € |
| Immobilisation en cours..... | 6 107 € |
| Capitaux d'emprunts..... | 6 560 € |
| Amortissement subvention sur travaux antérieurs..... | 6 979 € |
| Total..... | 34 614 € |

| | |
|--------------------------------------|-----------------|
| Recettes | |
| Amortissement subvention..... | 16 260 € |
| Excédent sur exercice antérieur..... | 14 968 € |
| FCTVA + Réserves..... | 3 385 € |
| Total..... | 34 614 € |

eau

Fonctionnement

| | |
|---|------------------|
| Dépenses | |
| Fourniture, entretien, achat d'eau et charges de personnel..... | 40 650 € |
| Virement du Fonctionnement en section d'investissement..... | 34 099 € |
| Amortissement des subventions..... | 19 655 € |
| Dépenses gestion courante..... | 500 € |
| Agence de l'eau..... | 9 812 € |
| Total..... | 104 916 € |

| | |
|--|------------------|
| Recettes | |
| Consommation d'eau et branchement..... | 66 671 € |
| Amortissement des subventions pour travaux antérieurs..... | 4 646 € |
| Excédent sur exercice antérieur..... | 33 599 € |
| Total..... | 104 916 € |

Investissement

| | |
|--|-----------------|
| Dépenses | |
| Dépenses d'équipement + RAR..... | 90 160 € |
| Amortissement subvention sur travaux antérieurs..... | 4 646 € |
| Total | 94 807 € |

| | |
|---|-----------------|
| Recettes | |
| Apport, dotation et réserves..... | 29 776 € |
| Virement de la section de fonctionnement..... | 17 121 € |
| Amortissement subventions..... | 19 655 € |
| Total | 94 807 € |



UNE ETOILE LUIT SUR LA CROISILLE ET LE MONT GARGAN..... PAS D'ERREUR C'EST LOUIS !

C'est au début de cette année 2015 qu'entouré de sa famille et de son épouse devant un parterre d'amis et de personnalités comme le député Alain Rodet , le Sénateur Jean-Marc Gabouty ou encore les Maires de St Gilles les Forêts et de La Croisille sur Briance, que Louis Gendillou à 92 ans s'est vu remettre les insignes de chevalier de la légion d'honneur par la marraine de la cérémonie Mme Camille Senon officier de la légion d'honneur et ... rescapée du tramway d'Oradour sur Glane.

Juste récompense pour celui qui naquit le 15 février 1922 dans une ferme de St Gilles les Forêts et qui après-guerre habitât jusqu'à son départ en maison de retraite aux Rouchous, village de La Croisille sur Briance, et bien entendu tous les « rouchous » étaient présents pour honorer leur ancien voisin et ami.

Sa vie a été celle d'un résistant de la première heure en 1940 aux côtés du Préfet du maquis Georges Guingouin pour lutter contre le régime de Pétain et l'occupation de la France par les allemands.

Dénoncé par un des leurs, il est arrêté avec dix autres camarades le 6 octobre 1941 par la police vichyste, battu pendant plusieurs jours et laissé sans soinsLouis ne parlera pas et est interné au camp de Mauzac en Dordogne, il est libéré lors de l'attaque du camp par les maquisards de l'armée secrète le 6 juin 1944.

Aussitôt il rejoint les maquis FTPF et participe à la libération de Bergerac puis aux combats de la vallée de la Dordogne jusqu'à Bordeaux.

Aussi quand Louis Gendillou prit la parole devant l'assistance émue et recueillie ce fut pour dire :

« Georges Guingouin, je te remercie de m'avoir mis sur le chemin du courage et de l'intégrité, de l'engagement pour



Louis GENDILLOU et Camille SENON

le bien d'autrui, de la fraternité. Compagnons militants, compagnons arrêtés et torturés, compagnons d'audience de jugement et d'internement, compagnons partis en camp de concentration et ceux des combats de la vallée de la Dordogne, cette décoration est la vôtre autant que la mienne, je vous la dédie. Honneur à vous



Avec les enfants de l'école Guingoin de la croisille



Inauguration du nom de l'école Georges Guingoin

et à vos sacrifices. Que personne ne vous oublie. ».

Malheureusement le contexte actuel nous montre que notre société connaît à nouveau le racisme et la xénophobie et la solidarité a dramatiquement reculé, les intérêts particuliers ont repris le pas sur l'intérêt général.

Cela montre la nécessité de transmettre en premier lieu aux jeunes générations la connaissance de ce qu'a été la réalité monstrueuse du fascisme lorsqu'il a été au pouvoir du début des années 20 jusqu'en 1945, et de ce à quoi ont mené durant cette période les atteintes à la démocratie, aux libertés et les discriminations racistes.

En cela Louis Gendillou est un exemple et cette distinction méritée pour celui qui a aussi consacré toute sa vie à transmettre cette partie de l'histoire de France aux jeunes pour qu'elle ne se renouvelle pas... ?



Louis Gendillou et ses fils à l'arrivée pour la légion d' honneur

La face nord de l'église restaurée

APRES LE CLOCHER, SES TROIS CLOCHES ET LE PORCHE !



L'église avant la restauration de 2014



L'église avant les premiers travaux de 1903

Plus de 40 000 églises catholiques sont recensées en Franceet durant les 10 dernières années, une vingtaine ont été démolies, notamment en rural, faute de moyens financiers des mairies pour les entretenir et de volonté de certains élus. Ces démolitions menacent directement notre patrimoine national notamment pour celles qui ne sont pas classées monuments historiques par le ministère de la culture comme celle de La Croisille sur Briance qui n'était plus véritablement entretenue depuis longtemps. . !

C'est la raison pour laquelle devant l'ampleur du coût des travaux totaux de restauration, il a fallu dans ce contexte conjuguer les moyens publics et privés, c'est ce qu'on fait le Maire et le conseil municipal, qui ont demandé à toutes et tous de mettre la main à la poche.....avec

la Fondation du Patrimoine. Et les habitants ont répondu présents à plus de 80% des ménages de La Croisille, pour une somme récoltée de 55 000 € ! Qui vient s'ajouter bien entendu aux moyens de la Mairie et aux diverses et importantes subventions, notamment celle du Conseil Départemental (ex conseil Général).

Pour mener à bien cette restauration architecturale de l'édifice, le conseil municipal a commencé les travaux par une première tranche très urgente sur le clocher qui datait de 1855 et sur la voûte de 1903. Après la restauration complète du clocher qui menaçait de tomber et la remise en état des trois cloches il y a trois ans, la réfection totale de la toiture avec la zinguerie il y a deux ans, le porche l'année dernière par l'entreprise de Joel Gane, c'est la façade nord qui vient de subir une importante restauration complète, réalisée par l'entreprise Arsatis spécialisée dans

la rénovation de monuments historiques, (voir les photos avant et après) ces travaux mettent en valeur la mémoire vivante du patrimoine municipal et sa qualité architecturale.

Ainsi s'achève la première partie de la restauration extérieure de notre église en attendant de reprendre dans quelques années la suite des travaux.

le coût total de ces travaux de restauration se sont élevés à 175 000€.

Derniers travaux

ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT



DES CHEMINS POUR LE LOISIR DE PLEIN AIR !

Avec plus de 36 millions de Français qui déclarent les pratiquer plus ou moins régulièrement, les sports de nature tiennent une place de plus en plus importante dans nos communes rurales, randonnées pédestres, vélos et vtt, jogging, etc..

Les sports nature, formidables facteurs d'attractivité, relativement simples à encourager, ne demandent qu'une chose : avoir des chemins de circuits bien entretenus afin de bien répondre bien aux attentes d'une société de plus en plus attirée par son lien avec la nature, le maintien en bonne santé et le grand air.

De plus, les circuits de randonnées de La Croisille, comme celui du tour du mont Gargan, qui part du plan d'eau de Noilhas pour finir au sommet du mont Gargan, est à lui seul une découverte touristique et patrimoniale formée de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées.

Le Conseil Municipal de la Croisille vient donc de lancer un programme de nettoyage des chemins publics de randonnées avec notamment une importante modification du chemin de randonnée départementale du circuit du mont

Gargan en réouvrant un chemin du lieudit Chas-sagnas au lieudit les Martyrs.

Afin de jouer son rôle social, les élus de La Croisille sur Briance ont confié la mission au Relais Info Service de Monts et Barrages, qui s'occupe de faire travailler des jeunes sans emploi.

Tout cela va permettre de rendre à nouveau accessible ces petits chemins de balade qui étaient mal entretenus et ne mettaient pas en valeur notre richesse naturelle.

LEVER LE PIED ! PENSEZ AUX ENFANTS ET AUX RIVERAINS !

A l'heure où les accidents de la route sont une préoccupation croissante, à cause des vitesses excessives d'automobilistes ne respectant pas les limitations de vitesse à La Croisille malgré une zone 30 dument signalée avec clignotement lumineux. Il n'y avait pas moyen de faire lever le pied de certains, notamment devant l'école et la mairie et sur la route du Chataignol bordée d'habitations.

Après échanges avec les riverains concernées et les parents d'élèves, Le Maire et la Municipalité ont décidé d'agir sur les infrastructures, avant qu'un drame ne finisse par arriver. Il faut savoir, par exemple, que les enfants de l'école, avec les nouvelles activités péri-scolaires municipales,



traversent maintenant une quinzaine de fois par semaine la route départementale, pour aller de l'école, soit à la bibliothèque, à la garderie ou aux salles polyvalentes pour des activités culturelles ou sportives.

Ainsi des ralentisseurs viennent d'être installés sur les deux points chauds de la commune, ce que l'on appelait autrefois des « gendarmes couchés » ou des « dos d'ânes » pour pouvoir efficacement limiter la vitesse.

RENFORCEMENT DE LA PUISSANCE DU RESEAU ELECTRIQUE DU BOURG

L'important chantier de ce printemps 2015 aura été le renforcement en puissance de tous les réseaux électriques du bourg avec notamment la pose d'un nouveau transformateur près des maisons de nos personnes âgées et le redimensionnement des circuits souterrains.

L'alerte a été donnée lors de notre dernière fête patronale avec la rupture d'alimentation électrique de la fête foraine le dimanche soir avant le feu d'artifice.

Notre vieux réseau d'alimentation électrique devenait très vulnérable et sans ces très importants travaux le risque existait bel et bien d'une coupure générale notamment en hiver au moment du pic de consommation.

Le coût de cette opération avoisine les 30 000 € dont 80 % sont pris en charge par le VV, le reste étant à la charge de la commune.

Vie associative et Animations...

LA CROISILLE : UN VILLAGE A VIVRE AU QUOTIDIEN

A La Croisille sur Brianche, les associations sont dynamiques et variées. Elles permettent de pratiquer des activités, de se retrouver, faire découvrir, enrichir humainement et surtout créer du lien social. Par leur implication globale elles ont su montrer qu'elles sont indispensables au fonctionnement de notre commune.



AG RECRE ART TION 2014



DECO DE NOEL ISABELLE ET L'EQUIPE
DE MISE EN PLACE



LA PLACE ILLUMINEE DE NUIT A NOEL



REMISE DE LA MEDAILLE D'ARGENT A JEANNOT
GENESTE PDT DE L'ACCA



HALLOWEEN AVEC CREA KID'S
ET CROISILLE COUNTRY



REPAS ANNUEL DE LA MUNICIPALITE
AUX AINES

Durant ces dernières années, plusieurs associations ont montré qu'elles étaient toujours présentes alors que d'autres se sont créées.

Toutes ces associations ont travaillé avec la commune pour que les animations régulières et variées créent des événements festifs qui rassemblent, car pour rayonner, la culture doit être accessible à tous.



NOS NOUVEAUX BOULANGERS - PATISSIERS
M ET Me HOLVOET



PERMIS PIETON POUR LES ELEVES
DE NOTRE ECOLE



THEATRE DE CREA KID'S ANIMEE
PAR SARAH HOET



RENCONTRE DU MAIRE AVEC LE MINISTRE DE
LA JEUNESSE ET DES SPORTS



VOEUX 2015 LE MAIRE ET LES ELUS AVEC LA
PDTE DE MTS ET BARRAGES



VOEUX 2015 L'ASSISTANCE

Etat civil

Naissances

- **VIALATOUX Jade, Chloé.**
Amboiras.
30/12/14

Mariages

- **COUADE Hélène**
& **GUILLAIN Ludovic Jean-Georges.**
Amboiras. 20/9/14.

Décès

- **SPETER Marie Thérèse**
Veuve CHATENET Marcel.
21 Route du Chataignol. 25/9/14.
- **GAVINET Anna**
épouse BELLARBRE Léon.
Plaisance. 25/11/14.
- **SAUTOUR Robert.**
Le Mazaudois. 3/2/15.
- **RAYMONDAUD Gabrielle**
Veuve THEILLAUD Roger.
Maison de retraite Limoges. 4/5/15.
- **Madame Delphine BRANLANT**
veuve MAFFREY
Le Cheyroux 21/05/15.



Salle polyvalente



Cantine municipale

Tarifs municipaux 2015

TARIFS DE L'EAU À COMPTER DU 01/01/2015 :

- **28,00 €** l'abonnement au réseau
- **3,10 €** la location compteur
- **1,05 €** le m3 d'eau consommée

TARIFS D'ASSAINISSEMENT À COMPTER DU 01/01/2015 :

- **16,50 €** l'abonnement réseau
- **1,25 €** le m3 d'eau consommée

PRIX DES REPAS À LA CANTINE SCOLAIRE À COMPTER DU 01/01/2015 :

- **2,10 €** le repas enfant
- **6,50 €** le repas adulte.

TARIFS SALLE POLYVALENTE À COMPTER DU 01/01/2015 :

Repas avec utilisation de la cuisine :

- Habitant de la commune **160 €**
- Personne hors commune ou association hors commune **250 €**
- Association commune **80 €**

Utilisation de la salle sans cuisine : (Concours de belote, loto, kermesse, bal, etc...)

- Sociétés locales **60 €**
- Jeunes de moins de 25 ans **60 €**
- Habitant de la commune **90 €**
- Utilisateur hors commune dans un but lucratif (expo-vente) **300 €**
- Particulier ou association hors commune **190 €**
- Vin d'honneur Sociétés locales Gratuit

En cas de location simultanée des deux salles (soumise à autorisation spécifique du Maire), une majoration de 30 % au prix initial sera appliquée.

Chèques cautions :

- utilisation de la sonorisation **200 €**
- utilisation de la vaisselle **100 €**
- à la remise des clés, par salle louée **200 €**
- Une seule gratuité annuelle par association,
- **3 Gratuités** pour le Comité des Fêtes.
- **Gratuité totale** pour les Associations de la commune concernant les répétitions et pour le goûter mensuel du Club du 3ème âge.

TARIFS CAMPING 2015 :

- **1,00 €** par jour et par campeur adulte,
- **0,50 €** par jour et par campeur enfant,
- **1,50 €** par jour pour le branchement électrique,
- **1,50 €** par jour, voiture + emplacement.

TARIF GARDERIE À COMPTER DU 01/01/2015.

- **1,60 €** le matin et autant le soir par enfant gardé et quelle que soit sa durée de présence.

TARIF GÎTE D'ÉTAPE À COMPTER DU 01/01/2015 :

- **7 €** par nuit et par personne.

Caution pour prêt de tables et chaises.

Le prêt des anciennes tables (tréteaux + plateaux) et de chaises aux particuliers qui en feront la demande sera soumis au versement d'une caution forfaitaire de : **100 €**

TARIFS DE TRANSPORT SCOLAIRE :

Les tarifs de transport scolaire sont identiques à ceux appliqués par le Conseil Général à savoir :

- participation familiale pour le 1er enfant transporté : **65 €** par an
- participation familiale pour le 2ème enfant transporté : **32,5 €** par an
- participation familiale pour chaque enfant transporté sous condition de ressources (RMI ou équivalent) : **0 €**
- l'élève habite à moins de 3 km de l'établissement scolaire : **120 €** par an
- l'élève est transporté hors de sa zone de proximité ou réside en dehors de la Haute-Vienne : **250 €** par an.

Tarif Columbarium :

Concession trentenaire uniquement, une case (4 urnes de 16 cm de diamètre ou 2 urnes de 18 cm de diamètre) : **1 000. €** comprenant la fourniture des plaques en fonction du nombre d'urnes et la réouverture à chaque dépôt d'urne (soit 4, soit 2).

Jean CHASSAGNE

UNE VRAIE PERSONALITE DE LA CROISILLE !



Jean Chassagne au Grand Prix de France 1922

Celui dont le stade municipal de La Croisille porte le nom, est né à La Croisille sur Briance le 26 Juillet 1881 et y est décédé à 65 ans le 13 Avril 1947, il était le fils de Jeanne Chassagne née Vergnaud.

Il commença sa carrière comme pilote professionnel en 1913 sur une auto Darracq, avec laquelle il termina 3ème de la coupe de l'Automobile à Dieppe. Puis en 1914 il battit le record du monde de l'heure et le porta à 173km/h.

Jean Chassagne passa son brevet de pilote d'avion en 1910 puis participa à la grande guerre de 14-18 comme mécanicien et servit dans les premiers sous-marins.

Après-guerre, bien qu'il ne fût plus un jeune homme, c'est à partir de 41 ans qu'il fit pendant une dizaine d'années une grande carrière très réussie de coureur automobile.

Elle commença réellement en 1921 où il participa aux 500 miles d'Indianapolis ainsi qu'au Grand Prix de France et au Grand Prix d'Italie sur une voiture française la Ballot 3L.

Puis il passa chez Sunbeam. à partir de 1922, où Jean Chassagne fut étroitement impliqué dans le développement des voitures de course de la marque anglaise.

C'est ainsi qu'il remporta le RAC Tourist Trophy organisé sur l'île de Man le 22 juin 1922 sur une

Sunbeam III, il fut ainsi le premier continental à vaincre un britannique dans cette compétition.

Cet événement difficile fut décrit plus tard par le vainqueur Jean Chassagne comme « roulant dans une mer de boue, sans réelle visibilité et par une pluie battante ». Cette victoire fut considérée ensuite comme l'un des sommets de la carrière de Chassagne.

Comme il gagna cette course avec le n°7, ce numéro fut ensuite associé à cette voiture.

Peu après ce succès, il partit pour la Sicile courir la Coppa Florio avec un puissant moteur 4.9lt 6cyl 1916 (pour lequel il n'y avait qu'un unique réservoir de 4,9 l d'huile moteur).

Nous étions le 19 novembre 1922. Jean Chassagne était à nouveau au volant de sa voiture, cette fois avec le n° 1, et le numéro d'immatriculation DA6752.

Lors de la course une pierre fractura le tuyau d'alimentation d'huile. Imperturbable Chassagne réapprovisionna la voiture avec de l'huile d'olive achetée auprès d'un magasin du village.....Puis il termina les quatre tours qui restaient à faire en finissant la course à la quatrième place.

En 1925 il gagna les 24 heures de Belgique.

Enfin il participa aux 24 heures du Mans et se classa dans les cinq premiers en six participations



Jean Chassagne et sa voiture au n°7



Voiture de Jean Chassagne aujourd'hui

consécutives de 1925 à 1930 sur une Bentley 4litres 1/2.

En 1930 Jean Chassagne de retour du grand prix de Pau arriva à La Croisille avec deux de ses amis, Ils pilotaient trois voitures de courses Bentley et firent sensation dans la commune. L'une de ses autos est pilotée par un anglais un certain Birkin, l'aïeul de Jane Birkin. C'est cette année là qu'il cessa définitivement la course au Grand Prix d'Irlande.

En 1937, il est fait chevalier de la légion d'honneur.

Il décéda à 65 ans le 13 Avril 1947 dans sa maison natale de La Croisille sur Briance située près de de la Mairie, maintenant habitée par la famille Schmitt..

Il repose dans le cimetière communal où son effigie en bronze, œuvre de R Jarraud, est scellée sur sa pierre tombale, elle le représente en coureur automobile.

Aujourd'hui, suite à un contact du propriétaire actuel de la sunbeam III de Jean Chassagne avec le Maire Jean-Gérard Didierre, une relation, s'est noué avec ce collectionneur passionné de voitures anciennes, et Mr Ulhen nous a fait parvenir la photo couleur de la voiture aujourd'hui.

NB : Cet article reprend des informations venant du propriétaire actuel de la voiture de Jean Chassagne et d'un livre de Pierre-Jules Lascaux.



NOS ÉCOLIERS TRÈS FORTS EN CHÂTEAUX

Dans le cadre de leur projet en histoire, sur la vie des hommes à travers les époques, les élèves de la classe de Marie Garat sont partis en classe de découverte du 25 au 27 mars 2015 à Tamniès en Dordogne.

Ce fut l'occasion pour les enfants de réaliser un véritable voyage dans le temps et de se retrouver pendant 3 jours plongés au cœur du Moyen-Age. Accompagnés par Elodie Dumain, Monique Daude, Johanna Franceschetti, Pascal Couaillet et Martial Elie (remplaçant de Mme Hillenweck), ils ont visité les châteaux de Castelnaud et de Comarque où les enfants ont également participé à des ateliers

danses médiévales, architecture militaire des châteaux forts et calligraphie.

Au retour, ils ont fait une dernière halte au château de Hautefort afin de comparer les deux types d'architecture.

Tout ce voyage dans le temps a pu se faire grâce à l'aide de la municipalité et de l'association de parents d'élèves qui ont permis de réaliser ce projet.

En effet, au-delà des apprentissages liés à l'histoire et à l'histoire de l'art, l'objectif était aussi de « vivre ensemble » pendant 3 jours et de partager des moments uniques tous ensemble.



Au château fort en Dordogne



LES ENFANTS DE LA CLASSE DE CM2 ONT FAIT UN VOYAGE INOUBLIABLE EN...FINLANDE !

Emmenés par Pascale Hillenweck, leur maîtresse, les élèves de la classe de cm2 de l'école Georges Guingouin de La Croisille sur Briance ont effectué un séjour à Oulu en Finlande au bord de la mer Baltique à la fin du mois de mars.

Avant de parvenir à destination ils ont dû prendre le train, le métro, le bus et l'avion pour enfin arri-

ver à Oulu où ils ont reçu un accueil chaleureux à l'école du pays, qui est nichée au cœur d'une forêt enneigée.

Durant ce périple ils ont fait des balades en traîneau tiré par des rennes, visiter la maison du Père Noël, mangé à Kemi dans un château de glace, se sont promené avec des raquettes et ont marché sur la mer Baltique gelée !

Tout cela a été possible dans le cadre d'un projet européen qui permet à des élèves et des enseignants d'Autriche, du Pays de Galles, d'Irlande, de Finlande et de France d'apprendre à vivre et travailler ensemble tout en partageant leurs langues et leurs cultures respectives.



La visite à la maison du père Noël



Les enfants à la table de glace



Promenade en raquettes



Connaissez-vous le SPANC ? (Partie 1)

Enora Dupont, responsable du Spanc à la Communauté de Communes répond aux questions les plus fréquentes en matière d'assainissement non collectif

Chas noz : Qu'est-ce qu'un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) ? Quelle est sa mission ?

Enora Dupont : La mise en place du SPANC a été rendue obligatoire par la loi sur l'eau de 1992. Ce service public a pour mission d'organiser les contrôles obligatoires des installations d'assainissement non collectif.

Suite à la loi sur l'eau de 1992 (et complétée par la LEMA du 30/12/2006), des compétences obligatoires ont été données aux communes ou communautés de communes dans le domaine de l'assainissement non collectif (ANC). Parmi elles, figure l'obligation de contrôle des installations d'assainissement non collectif, avec la prise en charge des dépenses afférentes, par la

mise en place du SPANC (Service public d'assainissement non collectif). Ce service avait obligation d'être créé au plus tard le 31/12/2005. Les contrôles obligatoires portent sur la conception, l'implantation et la bonne exécution des ouvrages neufs et existants d'une part et sur le bon fonctionnement et l'entretien d'autre part.

Chas Noz : Quels sont les contrôles effectués par le SPANC et les procédures à suivre ?

Enora Dupont : Le contrôle de conception se fait sur dossier (formulaire à remplir et pièces à fournir par le pétitionnaire) et, le cas échéant, sur place (vérification de la capacité des ouvrages par rapport à la capacité d'accueil du logement, du choix de la filière par rapport au terrain, de l'implantation par rapport aux dispositions de l'arrêté du 6 mai 1996). Il n'y a ni procédure d'autorisation préalable pour le contrôle de conception, ni contrôle par rapport au DTU (prescriptions non régle-

mentaires).

Le contrôle de bonne exécution de travaux sur place avant remblaiement porte sur le type de dispositif installé, son implantation, ses dimensions, la mise en œuvre des différents éléments et la bonne exécution des travaux. Contrôle destiné à vérifier que la réalisation est conforme au projet du pétitionnaire validé par le service.

Le contrôle de bon fonctionnement d'une installation existante (fréquence fixée par le service, 10 ans pour la communauté de communes Briance-Combade) porte sur le bon état des ouvrages, leur ventilation, leur accessibilité, le bon écoulement des effluents, l'accumulation normale des boues dans la fosse, éventuellement la qualité des rejets vers le milieu hydraulique superficiel.

Le diagnostic-vente assainissement, document obligatoire dans le cadre d'une vente immobilière. Il permet d'informer l'acheteur sur l'état de fonctionnement et



de conformité de l'installation d'assainissement non collectif.

Remarque : Droit d'accès aux installations privées

Le droit d'accès aux installations est prévu par le CSP (art.L.1331-11) mais pas de possibilité pour les agents du SPANC d'entrer de force sur la propriété ni de dresser des procès-verbaux d'infraction pénale. Tout contrôle sur place est précédé d'un avis de visite et donne lieu à un rapport de visite notifié à l'occupant des lieux et au propriétaire.

Chas Noz : A quoi correspond le coût du contrôle ?

Enora Dupont : Le coût du contrôle correspond au contrôle lui-même et aux charges du SPANC, dont le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses. Sur la communauté de communes Briance-Combade, les coûts de ces contrôles sont les suivants :

- Contrôle réglementaire d'une installation existante : 70€

- Diagnostic-vente assainissement : 180€
- Création d'une installation d'assainissement non collectif : 300€

(Vérification préalable du projet : 150€ + vérification de la bonne exécution des travaux : 150€)

Remarque : Les frais relatifs à l'instruction des dossiers et aux visites de terrain dans le cadre d'une réhabilitation (sans dépôt de permis de construire) d'une installation d'ANC, sont pris en charge par la communauté de communes Briance-Combade.

Le coût du contrôle est une redevance perçue en contre partie du service rendu. Cette redevance se calcule en fonction des charges du service qui comprennent notamment les dépenses de fonctionnement du service. Elle vient alimenter le budget du SPANC géré comme un service à caractère industriel et commercial et qui doit donc être équilibré en recettes et en dépenses.

Chas Noz : Le particulier dont l'habitation se trouve en zone d'assainissement non collectif est-il obligé de passer par le SPANC pour le contrôle ?

Enora Dupont : Oui, car c'est la loi qui a donné la compétence au SPANC.

Chas Noz : Mon installation a fait l'objet d'un premier contrôle, pourquoi suis-je contraint à un contrôle périodique ?

Enora Dupont : Le contrôle périodique est instauré pour permettre de vérifier les modifications intervenues depuis le précédent contrôle, de repérer l'accessibilité et les défauts d'entretien et d'usure éventuels, et de constater que le fonctionnement de l'installation n'engendre pas de risques environnementaux, de risques sanitaires ou de nuisances.

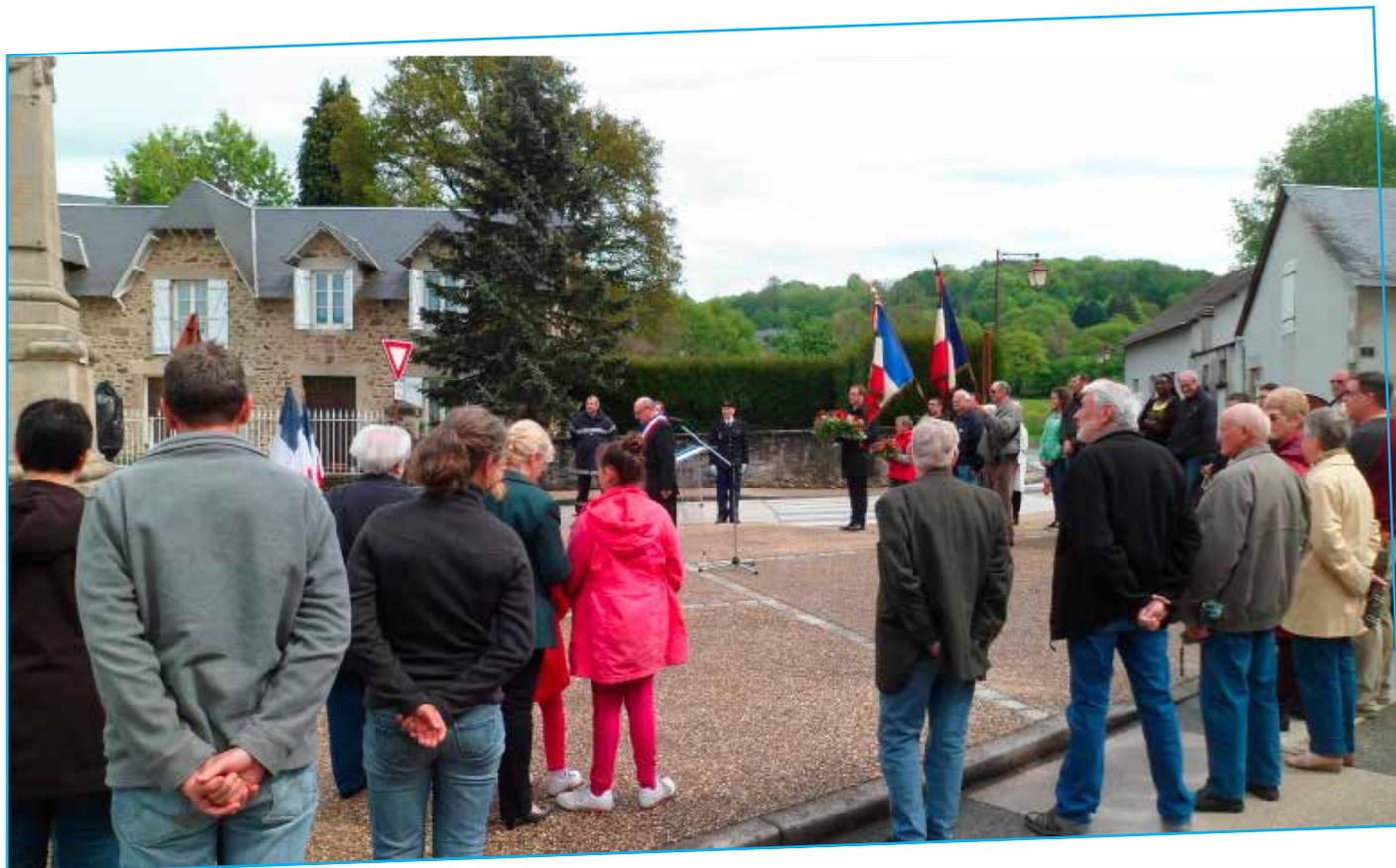
Chas Noz : Quelle est la fréquence du contrôle périodique ?

Enora Dupont : La communauté de communes Briance-Combade a défini une fréquence de contrôle périodique de 10 ans..

Chas Noz : Où en est la réglementation attendue sur le contrôle des installations d'assainissement non collectif ?

Enora Dupont : Suite à la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010, les textes techniques référents à la réglementation en vigueur sont les suivants : l'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 relatif aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif et l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

A suivre...



Pratique

Mairie

05 55 71 70 55

lemaire.lacroisille@orange.fr

Horaires

Lundi et jeudi de 8h30 à 12h30

et de 13h30 à 17h30

Mardi et vendredi de 8h30 à 12h30

et de 13h30 à 15h30

Mercredi 8h30 à 12h30

Samedi 9h00 à 12h00

Elu de permanence

les week-ends et jours fériés

06 87 68 82 54

Communauté de Communes

Briance Combade

05 55 69 39 32

Médecin

Docteur Philippe Toupay

05 55 71 73 51

Consultation libre lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h30 à 12h et 16h30 à 18h

Mercredi et samedi de 10h30 à 12h

Pharmacie du Mont Gargan

05 55 71 70 39

Madame Nathalie Joyé

Du Lundi au vendredi de 9h à 12h30

et de 14h à 19h.

Le samedi de 9h à 12h30

Infirmier(e)s

05 55 71 73 77

Madame Isabelle Chemin.

Monsieur Alexandre Bara.

Agence Postale

Madame Brigitte Cheyppé

05 55 71 71 00

Lundi et Samedi de 9h à 12h.

Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi

de 9h00 à 11h30.

Bibliothèque

05 55 71 88 23

Mercredi de 14h à 17h

Samedi de 14h à 16h

Déchetterie de Châteauneuf la Forêt

05 55 69 44 91

Lundi, Mercredi, jeudi, Vendredi

de 15h à 19h.

Le Samedi de 10h à 12h et de 15h à 18h

ERDF

Numéro d'urgence 09 72 67 50 87

France Telecom

Service technique 10 13

Gendarmerie Nationale 17

Pompiers 18